

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AT_2024_0795

**ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ
N°AT_2024_0728_CC du 23/02/2023**

**DELEGATION DE FONCTION
D'OFFICIER D'ETAT CIVIL**

**DELEGATION TEMPORAIRE A
MONSIEUR ROUELLÉ MAURICE
CONSEILLER MUNICIPAL**

5. Institutions et vie politique
4. Délégation de fonctions

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

Vu l'arrêté n° AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT que ni le Maire ni les adjoints, tous empêchés, ne pourront assurer la célébration des mariages le 16 mars 2024,

CONSIDERANT que, dans l'intérêt des administrés, il importe de prévoir les mesures de nature à permettre la continuité de l'administration communale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Monsieur ROUELLÉ Maurice, Conseiller Municipal de Cherbourg-en-Cotentin, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, afin de procéder à la célébration des mariages qui auront lieu le 16 mars 2024 à La Glacerie, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin.

ARTICLE 2 - Ces dispositions entrent en vigueur immédiatement, après réception de l'arrêté en Sous-préfecture et accomplissement des formalités de publicité.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 28 février 2023,

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint délégué,

Pierre-François LEJEUNE.

